

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-neuf,
le 5 février à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances d'Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
31 JANVIER 2019

DATE d'AFFICHAGE
11 FEVRIER 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Alain DANIEL, - Christian DROUAL, - Mme Yvette LOUER, - M. André PAJOLEC.

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à Mme Emmanuelle GONCALVES
M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT
M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS
M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CALLE a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°05-2019 – TOURISME – REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES AU COMITE DE DIRECTION DE
L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du Tourisme, informe du départ de deux membres siégeant au sein du collège des socio-professionnels du Comité de Direction de l'Office de Tourisme communautaire :

- M. Benjamin GUEZET, ex-directeur du port d'Arzal-Camoël représentant la Compagnie des Ports du Morbihan (CPDM),
- Mme Magali JUHEL, ex-gérante du Camping de la Plage à Damgan.

Il est rappelé que les statuts de l'Office de Tourisme communautaire disposent en leurs titre 2, chapitre 1 - article 2 que « la composition du Comité de Direction et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération du Conseil Communautaire [...] Les conseillers communautaires membres du Comité de Direction sont élus, pour le collège des représentants - ou désignés - pour l'autre collège - par le Conseil Communautaire sur proposition du Président. »

M. Jean-Marie LABESSE précise que M. Soizic DUBOIS, nouveau directeur du port d'Arzal-Camoël est candidat pour succéder à M. Benjamin GUEZET. Il ajoute que l'Office de Tourisme a lancé un appel à candidature pour la succession de Mme Magali JUHEL et que deux professionnels de l'hôtellerie de plein air se sont présentés, à savoir :

- M. Christophe BREISTROFFER, nouveau gérant exploitant du camping 3 étoiles de la Plage à Damgan, ancien responsable d'exploitation d'une société de transport de personnes en région parisienne.

- M. Vincent TESSIER, gérant du camping Keryaoulet à Ambon. ~~Auparavant propriétaire de plusieurs~~ campings en Vendée et président départemental du label « Camping Qualité », il a repris le Camping Les Oiseaux en janvier dernier, l'a rebaptisé et fait classer en 3 étoiles.

M. Jean-Marie LABESSE précise enfin que le Comité de Direction de l'Office réuni le 4 décembre dernier propose au Président de désigner Monsieur Vincent TESSIER.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Soizic DUBOIS pour siéger au sein du collège socio-professionnel du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, en tant que représentant de la Compagnie des Ports du Morbihan,
- **DESIGNE** M. Vincent TESSIER, pour siéger au sein du collège socio-professionnel du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, en tant que professionnel de l'hôtellerie de plein air.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 08/02/19
Le Président,

